Nations Unies S/2006/935



Conseil de sécurité

Distr. générale 4 décembre 2006 Français Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, 11-16 novembre 2006

I. Résumé

- La mission, la deuxième à être menée par le Conseil de sécurité à l'appui du peuple afghan depuis 200e (voir S/2003/1074), a constaté que, dans l'ensemble, le partenariat forgé à la fin de 2001 à Bonn (Allemagne) fonctionnait comme prévu. La première grande étape de l'application de l'Accord de Bonn (voir S/2001/1154) avait été la convocation de la Loya Jirga d'urgence en juin 2002. Elle avait été suivie par la tenue d'une Loya Jirga constitutionnelle en janvier 2004, d'élections présidentielles - remportées par Hamid Karzaï - en novembre 2004 et d'élections législatives et aux conseils provinciaux dans les 34 provinces en septembre 2005. L'Accord de Bonn avait abouti, en décembre 2005, à l'ouverture de l'Assemblée nationale (Parlement bicaméral) de l'Afghanistan. Le mois suivant, le Pacte pour l'Afghanistan (S/2006/90, annexe) – nouveau plan quinquennal de coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement afghan – avait été lancé lors de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan les 31 janvier et 1^{er} février 2006. Il s'agissait maintenant de renforcer la mise en place d'institutions démocratiques opérationnelles et de consolider les efforts déployés depuis 2001 pour améliorer les conditions de vie de la population, de façon que l'Afghanistan s'engage dans une période de stabilité et de développement véritables.
- 2. La mission a pris note des efforts importants consentis par les Afghans et par la communauté internationale en vue de réaliser ces objectifs. Parmi les principaux acquis de 2006, elle a constaté a) qu'une assemblée nationale et des conseils provinciaux élus de manière démocratique avaient été mis en place, b) que le pays enregistrait toujours une forte croissance économique et que le revenu par habitant continuait d'augmenter, c) que le commerce et l'investissement se développaient, en particulier avec les partenaires régionaux, d) que des projets d'infrastructure importants étaient en cours d'exécution (construction de routes, production et acheminement d'électricité, et aménagement de bassins versants), et e) que des programmes nationaux étaient menés avec succès dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement rural et de l'édification de nouvelles institutions afghanes en matière de sécurité.
- 3. Les progrès marqués en 2006 sur la voie de la réalisation de la vision qui soustendait le Pacte n'avaient toutefois pas été aussi rapides qu'on avait pu l'espérer. L'année écoulée avait été caractérisée par l'inégalité des efforts visant

l'amélioration de la gouvernance et l'établissement de l'état de droit, l'intensification de l'insurrection menée par les Taliban, la recrudescence de la production et du trafic de drogues illicites, la généralisation de l'insécurité dans le sud et dans l'est du pays et l'impunité avec laquelle des criminels, des fonctionnaires corrompus et des commandants de groupes armés illégaux poursuivaient leurs agissements. Ces facteurs – neutralisés en partie seulement par des institutions publiques fragiles – avaient tempéré les espoirs légitimes des Afghans en suscitant découragement et déception. La mission a noté que la confiance du public afghan dans ses nouveaux processus et institutions était mise à l'épreuve. L'insécurité qui régnait de plus en plus dans le sud et dans le sud-est faisait obstacle aux efforts de redressement et de reconstruction consentis par les Afghans, par le système des Nations Unies et par d'autres partenaires internationaux.

4. Face à ces réalités, la mission a mis l'accent sur deux messages essentiels : premièrement, la communauté internationale était fermement et indéfectiblement résolue à appuyer le Gouvernement et le peuple afghans et la transition de leur pays et, deuxièmement, le Pacte pour l'Afghanistan, conçu et mené par des Afghans, demeurait le cadre stratégique central en matière de coopération entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Ces derniers doivent veiller à ce qu'il soit mis en œuvre de manière soutenue et fidèle.

II. Énoncé de mission

- 5. Dans une lettre datée du 9 novembre 2006, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission en Afghanistan (S/2006/875). La mission s'est déroulée du 11 au 16 novembre. Son message principal a été d'assurer le peuple afghan de l'attachement indéfectible de la communauté internationale au processus afghan et de témoigner de l'appui du Conseil aux efforts menés par l'Afghanistan en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. La mission avait pour consigne de faire le bilan des progrès réalisés en matière de lutte contre les stupéfiants, de démantèlement des groupes armés illégaux, de défense des droits de l'homme, de réforme du secteur public et de réforme du secteur de la justice ainsi qu'en ce qui concernait l'état de droit. Elle avait également pour tâche de faire le point de l'aide apportée par la communauté internationale. On trouvera dans les annexes I et II le texte complet du mandat de la mission, sa composition et son programme.
- 6. La mission a quitté New York le 9 novembre et y est revenue le 17. Au cours de sa visite, elle s'est rendue à Kaboul, à Qalat et à Mazar-e Charif. Elle a rencontré le Président de la République islamique d'Afghanistan, Hamid Karzaï, le premier Vice-Président, le deuxième Vice-Président, le Vice-Président du Sénat, le Procureur général, des ministres, le Conseil de sécurité national, des gouverneurs, des membres de la Meshrano Jirga et de la Wolesi Jirga ainsi que des représentants de la société civile et de l'organe de coordination des organisations non gouvernementales (ONG) Organe de coordination des secours d'Afghanistan (ACBAR) et des entités suivantes: Force internationale d'assistance à la sécurité, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et organismes des Nations Unies. Elle a également reçu des déclarations de Human Rights Watch (9 novembre) et d'Amnesty International (10 novembre). Pour des raisons de sécurité, il lui a été conseillé de ne pas se rendre dans la ville de Kandahar elle-

même. Au Pakistan, elle a rencontré le Ministre des affaires étrangères, Riaz Mohammad Khan.

7. Les membres de la mission remercient les Gouvernements afghan et pakistanais, la Force internationale d'assistance à la sécurité et la MANUA de l'appui et du concours qu'ils lui ont apportés au cours de sa visite.

III. Principales questions examinées

Sécurité générale

- 8. La mission a eu lieu dans un contexte marqué par neuf mois d'instabilité croissante. La sécurité était la préoccupation première en Afghanistan. Nombre des interlocuteurs de la mission se sont déclarés inquiets de la recrudescence de la violence, en particulier dans le sud, le sud-est et l'est du pays. Le Président Karzaï a insisté sur le contraste entre l'intensité des combats qui avaient opposé en 2006 les forces de sécurité afghanes et internationales à des éléments insurrectionnels et terroristes et le calme relatif qui avait régné en 2003 et 2004. L'insurrection semblait plus ou moins circonscrite à un tiers du pays. Le reste de l'Afghanistan (régions de l'ouest, du nord et du centre) était considéré comme relativement stable. Toutefois, certaines tensions entre factions avaient fait leur apparition dans le nord et on décelait une tendance au réarmement. De manière générale, la situation en matière de sécurité demeurait précaire dans tout le pays, la menace d'attaques-suicides et d'autres formes de terrorisme de la part des Taliban, d'Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes compromettant gravement l'édification de la nation.
- Après une recrudescence inquiétante d'incidents en matière de sécurité dans le pays tout au long du printemps et de l'été de 2006, certains signes donnaient à penser que la violence liée à l'insurrection et au terrorisme qui avait dévasté le pays pendant la plus grande partie de l'année était en train de diminuer. La Force internationale d'assistance à la sécurité et le Conseil de sécurité national du Président Karzaï ont informé la mission que les affrontements armés entre insurgés et forces afghanes et internationales avaient été moins nombreux en octobre et en novembre. Le commandant de la Force, le général David J. Richards, a souligné que l'opération Méduse menée en septembre 2006 dans la province de Kandahar avait porté un rude coup aux insurgés conduits par les Taliban. De son point de vue, grâce à cette opération et à d'autres opérations récentes des forces militaires afghanes et internationales, l'hiver qui s'annonçait et l'année 2007 seraient peut-être plus stables. Sur ce dernier point, la MANUA, l'équipe de pays des Nations Unies et certains membres de la société civile se sont montrés plus circonspects. Quoi qu'il en soit, pour enregistrer des progrès à moyen terme, il faudrait que les efforts de reconstruction, de développement et d'amélioration de la gouvernance reprennent rapidement dans les zones touchées par l'insurrection.
- 10. Les dirigeants afghans ont fait observer que l'insurrection avait fait résurgence d'autant plus facilement que le Gouvernement afghan et la communauté internationale avaient échoué à offrir des services de base, à assurer la gouvernance et à maintenir la sécurité dans les collectivités rurales. Un certain nombre des interlocuteurs de la mission voyaient dans la faiblesse de la police nationale afghane et dans la fragilité de l'état de droit des facteurs d'instabilité importants. Le Président a appelé l'attention sur la frustration considérable qu'entraînait dans le

public le maintien d'anciens commandants sans qualifications aucunes à divers postes de responsabilité. Selon le Conseiller national pour les questions de sécurité, M. Zalmai Rassoul, le principal problème en matière de sécurité était l'industrie des stupéfiants.

- 11. Le Président, certains de ses principaux collaborateurs, ainsi que des parlementaires et des représentants de la société civile ont souligné qu'en échouant à résoudre le problème des sanctuaires des Taliban, la communauté internationale avait facilité la reprise de l'insurrection. La mission a pris note de l'opinion des dirigeants afghans selon laquelle l'insurrection ne pourra cesser en Afghanistan tant qu'il existera des sanctuaires abritant des insurgés dans les pays voisins. Selon le Ministre des affaires étrangères, M. Spantâ, il était indispensable de faire savoir à la population en termes clairs et explicites que la communauté internationale entendait garder le cap en Afghanistan, car il circulait des rumeurs laissant entendre le contraire, ce qui contribuait au sentiment d'insécurité. À tous ses interlocuteurs et à d'autres, la mission a donné la ferme assurance que la communauté internationale demeurait attachée au processus afghan et insisté sur l'engagement sans faille du Conseil.
- 12. La MANUA a fait observer que la liste établie en application de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité contenait certaines inexactitudes et qu'une liste à jour serait un outil précieux dans la lutte internationale contre le terrorisme et pour la stabilité de la région.

Forces de sécurité internationales

- 13. La mission a rendu hommage au rôle de premier plan qu'avait joué la Force internationale d'assistance à la sécurité sous la conduite de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans les efforts consentis en matière de sécurité à l'appui du Gouvernement afghan. Le 5 octobre 2006, la Force internationale d'assistance avait pris le commandement des forces internationales dans l'est, étendant ainsi à l'ensemble du pays la zone relevant de sa responsabilité. La mission s'est félicitée de cette nouvelle structure de commandement unifié et a salué les efforts et les sacrifices consentis par la Force dans des circonstances difficiles. Elle a pris note du fait que la Force continuait d'avoir besoin de forces et de ressources suffisantes pour poursuivre avec succès ses opérations. La Force internationale d'assistance continuerait de jouer son rôle actuel jusqu'à ce que les forces de sécurité nationale afghane et les ministères afghans n'aient plus besoin d'aide pour assurer la sécurité dans l'ensemble du pays.
- 14. Le Conseiller national pour les questions de sécurité, M. Rassoul, a fait observer qu'en dépit d'incidents malheureux, tels que des pertes parmi les civils, des raids sur des maisons révélant un manque de sensibilité à la culture locale et l'arrestation occasionnelle d'innocents, l'opinion publique afghane était encore, à une écrasante majorité, favorable à la présence des forces de sécurité internationales. Le Vice-Président de la Meshrano Jirga, M. Sayed Hamed Gailani, a dit que ces dernières devaient respecter la culture et la religion de l'Afghanistan si elles voulaient conserver l'appui de la population. Il était crucial que toutes les opérations soient fondées sur des informations fiables et exactes et il fallait veiller à ce que les notables dignes de confiance soient consultés de manière adéquate. Les ministres et parlementaires afghans ont demandé que l'on renforce la coopération et

le partage de l'information entre les forces internationales de sécurité et le Gouvernement afghan.

Réforme du secteur de la sécurité

- 15. La mission a rendu hommage aux résultats obtenus par l'Armée nationale afghane en dépit de circonstances exceptionnellement difficiles et de lourdes pertes. Le Secrétaire de la Commission de la défense de la Walesi Jirga a fait remarquer qu'en dépit des engagements visant à mettre en place une armée de 70 000 hommes, l'Armée nationale afghane demeurait sous-équipée et dotée d'effectifs insuffisants. Le Président Karzaï a placé le renforcement de l'Armée nationale afghane au deuxième rang des priorités nationales. Le commandant de la Force internationale d'assistance, le général Richards, s'est déclaré préoccupé par les pressions que la guerre exerçait sur le développement de l'Armée nationale afghane et a fait observer qu'au début de l'automne, seuls 14 143 combattants étaient présents et disponibles. En même temps, il a rendu hommage à la contribution précieuse de l'Armée nationale afghane, en particulier à l'opération Méduse.
- 16. Le Président Karzaï et d'autres interlocuteurs afghans se sont déclarés déçus par l'état de la police nationale afghane. Du point de vue du Président, les partenaires internationaux avaient consentis tardivement des efforts insuffisants pour développer la police, circonstance qui, selon lui, était en partie à l'origine de l'insécurité qui régnait sur la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Le Ministre de l'intérieur, M. Zarar Ahmad Muqbil, a rappelé que la police nationale afghane était conçue pour assurer l'ordre public en temps de paix et n'était pas structurée de manière adéquate compte tenu de la situation actuelle en termes de conflit, de sécurité et de criminalité. La communauté internationale avait été saisie de propositions tendant à développer la police de façon à lui permettre de faire face aux nouveaux défis que posaient l'insurrection et la détérioration de la situation en matière de sécurité dans certaines régions.
- 17. La mission a rendu visite à Qalat à l'équipe de reconstruction de la province de Zaboul; on l'a informée qu'il était essentiel de prévoir des procédures de recrutement, de contrôle et de suivi solides pour la nouvelle police auxiliaire nationale afghane car celle-ci devait permettre à la fois d'assurer une meilleure surveillance policière de proximité et de faciliter la création d'emplois au niveau local. Le Ministre de l'intérieur a souligné qu'il importait de créer une force ethniquement équilibrée qui n'ait aucun lien avec d'anciens commandants ou des groupes armés illégaux.

Impunité et corruption : nécessité d'établir l'état de droit

18. Tout au long de la visite, les interlocuteurs de la mission ont indiqué que la corruption et la perpétuation d'une culture d'impunité étaient à la racine du désenchantement et du malaise de la population afghane. Plusieurs interlocuteurs internationaux voyaient dans la faiblesse du Ministère de l'intérieur et dans la corruption qui y régnait la principale raison de l'échec de la police nationale afghane. M^{me} Sima Sanar, chef de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme, et d'autres estimaient que la méfiance croissante de la population visà-vis du Gouvernement tenait essentiellement à la corruption qui régnait partout

dans la police et dans les institutions judiciaires. Même si cela était faux, les Taliban étaient perçus comme moins corrompus, ce qui avait pour effet de miner l'autorité du Gouvernement dans certaines zones rurales où l'accès à la justice officielle demeurait limité. Certains étaient d'avis par ailleurs qu'en tolérant le maintien d'anciens commandants et chefs de guerre à des positions d'autorité, on contribuait à l'instabilité.

- 19. Les dirigeants afghans ont reconnu que le maintien d'anciens commandants dans les structures gouvernementales contribuait à l'insécurité. Le Gouvernement aurait besoin de l'appui de la communauté internationale pour réduire l'autorité de ces personnalités. Or la communauté internationale n'avait pas davantage appuyé cette entreprise qu'elle n'avait facilité la mise en place d'une force de police efficace, et ce, en dépit des avertissements et demandes répétés du peuple afghan. La MANUA a fait observer que la stratégie gouvernementale qui consistait à démanteler les groupes armés illégaux était un excellent moyen d'ébranler les assises du pouvoir des commandants qui pouvaient toujours recourir à la violence sans sanctions officielles. Le maintien à des postes de responsabilité de personnes ayant des liens avec de tels groupes avait contribué à perpétuer un climat d'impunité. La mise en œuvre du programme de démantèlement avait ralenti en 2006 et on procédait actuellement à un bilan complet. On savait qu'un engagement politique international et afghan de haut niveau serait essentiel pour revitaliser ce programme.
- 20. Le premier Vice-Président Ahmad Zia Massoud a dit que la lutte contre la corruption devait être au cœur de tout effort visant à améliorer de façon concrète la vie du peuple afghan. À Mazar-e Charif, un membre de la société civile a exprimé l'idée que la corruption contribuait fortement à l'insécurité dans sa région. Dans la présentation qu'il a faite au Conseil commun de coordination et de suivi, le Président de la Cour suprême, M. Azimi, a fait valoir que la corruption était très répandue dans les ministères d'exécution et autres services gouvernementaux. Le Président Karzaï avait créé deux mois auparavant une commission anticorruption qui s'employait à identifier la nature et la portée du problème. Celui-ci demeurait toutefois difficile à résoudre. L'appui et les connaissances spécialisées des partenaires internationaux de l'Afghanistan seraient indispensables. Le rapport de la troisième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, à laquelle la mission a assisté, a cité la corruption à tous les niveaux du secteur public comme un facteur renforçant le sentiment général d'insatisfaction qui régnait chez les Afghans.
- 21. Les interlocuteurs de la mission ont insisté sur le fait que tout effort visant à relever le double défi que posaient l'impunité et la corruption devrait s'appuyer sur des institutions solides garantes de l'état de droit. Le Procureur général a rappelé que la lutte contre la corruption avait été son principal objectif lors de son entrée en fonctions. Il avait toutefois vite compris que la faiblesse, voire l'absence, de l'état de droit dans les provinces constituait le principal obstacle au changement. En l'absence d'institutions opérationnelles et intègres ou d'un appui politique de haut niveau, la lutte contre la corruption et l'impunité pour populaire qu'elle soit ne pouvait pas aboutir. Il continuerait de s'efforcer de réformer les capacités du ministère public en Afghanistan et d'obtenir des condamnations pour corruption et autre crimes graves dans toutes les régions du pays. Le principal message du Président de la Cour suprême à la mission était qu'il était crucial d'agir vite pour établir l'état de droit. Des résultats tangibles étaient indispensables pour créer une dynamique et gagner la confiance du public. Lui-même avait démis de leurs

fonctions 21 hauts fonctionnaires du système judiciaire, et son plan de réforme quinquennal avait été approuvé par le Conseil commun de coordination et de suivi. Or le financement de ce plan n'était toujours pas assuré. La MANUA a souligné que l'appui international à l'établissement de l'état de droit serait une entreprise de longue haleine. Des stratégies de réforme détaillées étaient en cours d'élaboration parallèlement à l'amélioration de l'infrastructure physique et à l'élargissement de l'accès à l'aide judiciaire dans tout le pays.

Gouvernance : nécessité de renforcer les capacités et les institutions

- 22. Le Président Karzaï voyait dans la restructuration de la fonction publique et le renforcement de ses capacités la première priorité de l'Afghanistan et de ses partenaires internationaux. Le pays avait désespérément besoin de former des cadres et des membres de professions libérales médecins, avocats, comptables et ingénieurs. L'émergence de systèmes démocratiques avait suscité des attentes dans la population. À long terme, l'amélioration de l'enseignement primaire et secondaire serait essentielle pour renforcer à la fois le secteur public et l'ensemble de la société. Des représentants d'ONG et de principaux donateurs ont fait écho à cette demande de ressources supplémentaires et de stratégies novatrices visant à renforcer la capacité du Gouvernement afghan, en particulier en dehors de Kaboul. Il était de toute première importance d'améliorer le capital humain à tous les niveaux en tant que condition préalable au bon fonctionnement du secteur public et à la réalisation des objectifs de développement.
- 23. Nombre d'interlocuteurs afghans de la mission ont insisté sur les avantages que présenterait le versement d'une plus grande proportion de l'aide internationale au budget de base de l'Afghanistan. Tout en étant d'accord sur le principe, les représentants des donateurs à Kaboul ont fait valoir que les institutions du secteur public afghan n'étaient pas en mesure de débourser les fonds de manière efficace. Au cours de la réunion de la mission avec le Conseil commun de coordination et de suivi et ensuite, lors d'entretiens avec les ministres afghans responsables du développement, certains ont fait remarquer que des « administrations parallèles », l'une internationale et l'autre afghane, avaient fait leur apparition. Chacune présentait ses avantages comparés mais, à long terme, la deuxième devrait prévaloir pour que l'État afghan conserve sa légitimité et soit à même de rendre des comptes. Un équilibre délicat devrait être trouvé entre les efforts déployés par la communauté internationale pour faciliter l'apport urgent de l'aide nécessaire et l'impératif à plus long terme qui consistait à renforcer les moyens dont disposaient les autorités centrales et locales, la société civile et le secteur privé pour faire face aux besoins du peuple afghan. Le premier Vice-Président Massoud priait instamment la communauté internationale d'investir dans le Gouvernement afghan. Au moins un des principaux donateurs a demandé que l'on évalue et revoie de fond en comble les stratégies d'assistance technique menées jusqu'à ce jour par la communauté internationale.

Défense des droits de l'homme et protection des civils dans les conflits armés

- 24. Selon l'équipe de pays des Nations Unies, la chute des Taliban en 2001 avait créé les conditions voulues pour promouvoir les droits de l'homme et la parité des sexes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à des postes politiques. Elle constatait toutefois avec inquiétude que la situation avait évolué récemment : des écoles avaient été attaquées et incendiées; des éléments conservateurs au sein du Gouvernement avaient échoué à défendre l'égalité des droits devant la loi et des restrictions avaient été apportées au discours public. La mission jugeait préoccupant que certains aient émis l'idée de supprimer le Ministère de la condition féminine. Elle a été rassurée par la déclaration de Sayed Hamed Gailani selon laquelle toute tentative en ce sens serait rejetée par la Chambre haute du Parlement.
- 25. M^{me} Sima Samar, chef de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme, a félicité le Gouvernement d'avoir approuvé le plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation et a souligné qu'il était important qu'il réaffirme son ferme engagement en faveur de la justice en période de transition en le mettant finalement en œuvre. L'équipe de pays des Nations Unies et des ONG se sont déclarées préoccupées par les graves répercussions du conflit sur des civils déplacés, auxquels on avait dénié le droit à l'éducation ou qui avaient même été blessés ou tués. Elle a fait valoir que lorsque des civils trouvaient la mort dans des opérations militaires menées par le Gouvernement ou par des forces internationales, leurs proches pouvaient se sentir enclins à prendre le parti des Taliban. La Force d'assistance internationale a rappelé que 80 % des victimes d'attentats suicides à la bombe étaient des civils afghans. Des représentants de la société civile afghane, l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants d'ONG ont souligné qu'il était indispensable de veiller à ce que toutes les parties au conflit respectent et promeuvent le droit international relatif aux droits de l'homme ainsi que le droit international humanitaire. Un représentant d'une ONG a souligné que la sécurité humaine devrait être la première préoccupation du Gouvernement afghan et de la communauté internationale.

Aide au développement et à l'action humanitaire : le défi de la coordination

26. Le 12 novembre, la mission a participé à la troisième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Les ministres afghans et les représentants des donateurs ont relevé qu'en sa qualité de mécanisme de supervision du Pacte pour l'Afghanistan le Conseil jouissait de la confiance du Gouvernement afghan et de la communauté internationale. Le Conseil s'était montré de plus en plus apte à suivre l'évolution de la situation et à rechercher des solutions aux goulets d'étranglement qui entravaient la réalisation des objectifs définis dans le Pacte. La mission s'est félicitée du travail accompli par le Conseil, en notant avec satisfaction que ce mécanisme dépassait désormais les questions de procédure pour aborder les questions de fond. Toutefois, pour que le Pacte apporte des changements visibles à la population afghane, l'action du Gouvernement, y compris celle des équipes de reconstruction de province dirigées par des militaires, devra être renforcée et intégrée à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Les membres du Gouvernement et l'Équipe de pays des Nations Unies ont souligné combien il

importait d'améliorer la coordination entre les intervenants au plan national et ceux qui œuvrent à l'échelon des provinces et des districts.

- 27. Tous les membres du Conseil sont convenus que le chômage généralisé constituait l'un des principaux facteurs de l'instabilité. Le premier Vice-Président a déclaré que la création d'emplois favoriserait le développement et contribuerait à empêcher la jeunesse désenchantée de rejoindre les Taliban. Tout en estimant qu'il importait d'attirer les investisseurs du secteur privé, il a noté que l'insécurité éloignait ceux dont les investissements pouvaient permettre de créer des emplois. Pour les interlocuteurs du nord, s'il apparaissait crucial d'accélérer la mise en place de programmes d'emploi dans le sud et l'est du pays, où les jeunes étaient attirés vers l'insurrection, l'aide devait être apportée à l'ensemble des 34 provinces pour leur permettre d'évoluer de la phase du conflit vers celle du développement. Le Ministre de l'éducation a souligné la nécessité de promouvoir l'éducation, le développement rural et les perspectives d'emploi à long terme, tout autant que la réinsertion des combattants dans la vie civile ou, le cas échéant, au sein des forces de sécurité afghanes, notamment la Police auxiliaire nationale.
- 28. L'insécurité, la sécheresse, les inondations et les combats ont provoqué, en 2006, des déplacements plus importants de populations, créant ainsi de nouvelles situations de vulnérabilité et de nouveaux besoins humanitaires. Les pouvoirs publics, les acteurs du développement et les responsables militaires sont tous convenus de la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer l'acheminement de l'aide aux populations vivant dans les zones les plus reculées du pays. Les ONG ont demandé que l'on renforce la capacité des acteurs civils de coordonner l'acheminement de l'aide humanitaire en 2007. Pour elles, en effet, la direction des mécanismes d'acheminement par des civils permettrait de mieux adapter l'aide aux besoins et aux priorités des communautés touchées. Tout en reconnaissant la nécessité de préserver l'espace humanitaire et la neutralité de l'aide, la mission a relevé que, du fait de l'insécurité et d'autres conditions défavorables, les militaires pouvaient parfois être mieux à même d'acheminer l'aide.

Lutte contre les stupéfiants

29. La plupart des interlocuteurs de la mission ont estimé que l'expansion rapide de l'économie de la drogue constituait la menace la plus grave à la stabilité du pays. Le Conseiller national à la sécurité, Rassoul, a souligné que l'industrie de la drogue était en passe de devenir le problème le plus important en Afghanistan. Un interlocuteur a décrit le problème comme étant un « cancer » qui se répandrait et détruirait la société afghane à long terme. Le Président Karzaï a reconnu la gravité de la menace, en indiquant qu'il pourrait envisager le recours à des pulvérisations au sol - plutôt qu'aériennes - pour détruire la prochaine récolte de pavot, si les forces militaires internationales assuraient la sécurité. Le Ministre chargé de la lutte contre les stupéfiants, M. Habibullah Qaderi, a informé la mission qu'en 2006 la culture du pavot comptait pour 60 % du produit intérieur brut et que, même si la destruction des cultures de pavot s'avérait utile, les mesures les plus efficaces consistaient à accroître l'aide aux agriculteurs et à améliorer la gouvernance. De concert avec le Ministre des affaires étrangères, M. Spantâ, il a souligné l'importance de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le Président Karzaï a déclaré que la progression spectaculaire de la culture du pavot

06-63139 **9**

témoignait d'une situation de désespoir de la population afghane, dont l'issue était une gouvernance plus solide, la reconstruction et le développement économique.

Coopération régionale

- 30. Un certain nombre d'interlocuteurs ont souligné l'importance que revêtait la coopération régionale dans la recherche de solutions aux problèmes de l'Afghanistan. Au Conseil commun de coordination et de suivi, les États voisins ont informé la mission des contributions qu'ils ont apportées à l'Afghanistan et l'ont assuré de leur engagement vis-à-vis du Pacte pour l'Afghanistan. Le représentant de la République islamique d'Iran a indiqué que son gouvernement avait investi 200 millions de dollars pour la construction de routes et l'énergie électrique, en se disant toutefois préoccupé par le trafic des stupéfiants à l'échelon régional. Le représentant de l'Inde a déclaré que son pays avait fourni 650 millions de dollars au titre de l'aide économique. Celui du Pakistan a signalé que son pays, qui avait apporté une aide de 250 millions de dollars à l'Afghanistan, continuait à héberger plus de 2,6 millions de réfugiés afghans. La mission s'est félicitée de l'organisation de la deuxième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui s'est tenue par la suite à New Delhi, les 18 et 19 novembre, avec pour objet la promotion du développement et de l'intégration.
- 31. Pour les interlocuteurs, les questions de sécurité étaient elles aussi tributaires de la coopération régionale. Nombre d'entre eux ont souligné qu'il fallait recourir à la répression et à d'autres moyens pour s'attaquer à la présence, au Pakistan, de sanctuaires abritant les Taliban, le parti Hezb-I-Islami placé sous la conduite de Gulbuddin Hekmatyar et d'autres groupes d'insurgés. La dimension transfrontalière du problème de l'insurrection a également été soulignée par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui a cité l'accord de paix conclu peu de temps auparavant dans le Waziristan-Nord (Pakistan). Durant les mois qui venaient de s'écouler, la FIAS avait relevé une augmentation de 70 % et de 50 % des incidents de sécurité, respectivement pour les provinces de Paktika et de Khost, voisines du Waziristan-Nord. La mission a trouvé encourageantes les informations du Ministre des affaires étrangères du Pakistan, faisant état des mesures prises par son pays pour lutter contre le terrorisme et prévenir la « talibanisation », et notamment des arrestations effectuées peu de temps auparavant au Baluchistan et des plans visant à renforcer la sécurité aux frontières. La mission s'est déclarée préoccupée par les incidences humanitaires de certains scénarios qui prévoyaient l'utilisation - même sélective – de mines terrestres pour contrôler les mouvements transfrontaliers.
- 32. Le Secrétaire pakistanais aux affaires étrangères Khan, rappelant que l'acceptation d'un grand nombre de réfugiés représentait un fardeau pour son pays, a souligné qu'un Afghanistan stable était indispensable à la sécurité de celui-ci. Il a dit que le Pakistan faisait de son mieux pour accroître la sécurité dans la zone frontalière et avait déployé à cette fin 80 000 hommes dont un certain nombre étaient morts au cours des opérations, mais il a reconnu qu'il était difficile d'exercer un réel contrôle le long d'une frontière très étendue comportant de nombreux points de passage. Il a souligné que la coopération entre son pays, l'Afghanistan et les forces internationales se poursuivait à divers niveaux, y compris dans le cadre de la commission tripartite. Eu égard aux répercussions de l'accord de paix sur la sécurité frontalière concernant le Waziristan-Nord, il a fait valoir que l'affirmation selon laquelle cet accord avait abouti à une augmentation des incidents n'était pas

corroborée par ce qui se passait sur le terrain. La mission a encouragé le Pakistan à suivre l'application de l'accord concernant le Waziristan-Nord afin de s'assurer que cet accord et tout futur accord de ce type peuvent avoir des répercussions transfrontières positives en matière de sécurité et de stabilité.

33. La mission a trouvé encourageants l'engagement du Président Karzaï à améliorer les relations avec le Pakistan et les déclarations du Ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Riaz Mohammad Khan, selon lesquelles la stabilité de l'Afghanistan était essentielle à la sécurité de son pays. Elle a été informée du projet des Présidents Karzaï et Musharraf de tenir des « Jirgas » transfrontalières sur la sécurité, censées mobiliser l'engagement des chefs tribaux et instaurer la confiance et la stabilité dans la région par le biais de contacts directs entre les populations. Pour sa part, le Président Karzaï a exprimé l'espoir que toute la diversité ethnique et géographique de l'Afghanistan serait représentée dans les « Jirgas ». Le Ministre pakistanais des affaires étrangères a fait observer que les « Jirgas » devraient avoir des proportions gérables et a dit attacher une importance particulière à la participation des communautés vivant dans les régions situées de part et d'autre de la frontière commune.

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

34. Dans les provinces de Kaboul, Zaboul et Balkh, les interlocuteurs afghans ont rendu un vibrant hommage à l'action de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Il en a notamment été ainsi dans la province de Zaboul, où le Gouverneur et d'autres personnalités se sont félicités de l'ouverture récente d'un bureau auxiliaire de la MANUA dans la capitale provinciale, Qalat. Les donateurs ont également salué l'extension de la présence de la MANUA, qu'ils ont décrite comme un atout considérable. Les ONG et les organismes des Nations Unies ont exprimé le vœu que la MANUA assure une plus grande coordination entre eux et les militaires. La mission a été informée des conditions difficiles dans lesquelles la MANUA et les autres organismes des Nations Unies opéraient en Afghanistan et, en particulier, des problèmes de sécurité que devait affronter le personnel recruté sur les plans national et international. Enfin, les membres de la mission ont salué les efforts inlassables et la direction avisée du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tom Koenigs, ainsi que le dévouement du personnel de la MANUA et des autres organismes des Nations Unies, notamment les membres du personnel recruté aux plans national et international qui exercent leurs fonctions dans un climat de grande insécurité.

IV. Conclusions et recommandations

Engagement de la communauté internationale vis-à-vis de l'Afghanistan dans une conjoncture toujours difficile

35. La mission a constaté que la propagation de l'insurrection, et des activités terroristes des Taliban, d'Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes, conjuguée au commerce illégal des stupéfiants, à la corruption et aux insuffisances de la gouvernance et de l'état de droit, compromettait gravement la reconstruction et

l'édification de la nation afghane. Elle reste toutefois convaincue qu'ensemble le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont mis en place une stratégie solide pour surmonter ces difficultés. Le Conseil de sécurité œuvrera pour que l'appui de la communauté internationale et son attachement à cette stratégie commune soient fermes et durables.

Pacte pour l'Afghanistan

36. La mission se félicite des résultats du Processus de Bonn et réaffirme son soutien au Pacte pour l'Afghanistan, qui constitue le meilleur cadre stratégique pour la coopération entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Le Pacte pour l'Afghanistan devrait à présent engager des actions concrètes, cohérentes et suivies sous la supervision générale du Conseil commun de coordination et de suivi. La mission salue la prise en main, par le Gouvernement afghan, de l'évolution politique et du processus du développement et l'engage à faire évoluer cette appropriation vers des actions visant à atteindre les objectifs définis dans le Pacte. Parallèlement, la communauté internationale devrait soutenir davantage et durablement l'Afghanistan, afin de l'aider à réaliser ses objectifs à court et à long terme. La mission engage instamment la communauté internationale, notamment les participants à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, à maintenir leur appui financier et politique en vue de la réalisation des objectifs du Pacte et des objectifs généraux que sont la sécurité, la bonne gouvernance et le développement économique.

Forces militaires internationales

37. La mission exhorte notamment les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à maintenir et, si possible, à renforcer leur engagement vis-à-vis de la FIAS, en vue de faire face aux problèmes de sécurité qui se posent actuellement en Afghanistan. Les forces militaires internationales devraient renforcer leur coopération avec le Gouvernement afghan, demeurer résolues à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, éviter de faire des victimes parmi les civils et se montrer respectueux de la culture et des traditions locales.

Forces de sécurité afghanes et réforme du secteur de la sécurité

38. La mission souligne la nécessité de constituer une armée nationale afghane forte et viable et engage les donateurs et le Gouvernement afghan à continuer de conjuguer leurs efforts pour mettre en place, dans tout le pays, une police nationale afghane efficace et digne de confiance. Elle a relevé, par ailleurs, qu'il importait de réformer le Ministère de l'intérieur. La mission a constaté que la réalisation des objectifs de sécurité définis dans le Pacte exigerait des investissements considérables. Il importe aussi de financer convenablement le déploiement de la nouvelle Police auxiliaire nationale afghane et de bien superviser cette dernière pour veiller à ce qu'elle soit effectivement

représentative des différentes communautés, dirigée de manière responsable, comptable devant les autorités centrales et capable de faire respecter les droits de l'homme. La mission invite la communauté internationale à renouveler son appui à l'action qu'a engagée le Gouvernement afghan pour mettre en œuvre le programme de démantèlement des groupes armés illégaux.

État de droit et bonne gouvernance

39. La mission engage le Gouvernement, avec l'aide de ses partenaires internationaux, à accorder la plus haute priorité à l'instauration de l'état de droit et de la bonne gouvernance dans tout le pays. Elle encourage le Gouvernement à adopter rapidement, pour ce faire, des mesures destinées à renforcer le secteur de la justice et les administrations provinciales, notamment en procédant au remplacement des fonctionnaires et des autorités locales corrompus. Dans cette entreprise, le Gouvernement doit pouvoir bénéficier de l'appui solidaire de la communauté internationale et de ressources suffisantes. Des mécanismes plus performants devront être mis en place pour assurer, aux échelons national et provincial, la planification stratégique, le financement et la coordination, entre les donateurs et autres organismes internationaux, des programmes consacrés à l'état de droit. Il faudra également s'attaquer au problème de la corruption endémique qui touche le secteur judiciaire et procéder à une véritable réforme de la magistrature. La mission invite les donateurs à rendre plus cohérente et plus consistante l'aide apportée à la mise en valeur du capital humain afghan, en accordant une importance particulière à la réforme de la fonction publique du pays. Il conviendra également d'évaluer l'assistance technique afin de pouvoir en tirer le meilleur parti.

Droits de l'homme et protection des civils

40. La mission exhorte le Gouvernement et la communauté internationale à mettre davantage l'accent sur les droits de l'homme et la protection des civils, notamment en surveillant de plus près le respect du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme. Elle encourage le Gouvernement à renforcer son engagement vis-à-vis des droits de l'homme et de la réconciliation, en prêtant un appui accru à la Commission indépendante des droits de l'homme et en mettant en œuvre le Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation inscrit dans le Pacte, sans préjudice de l'application des mesures définies par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pertinentes. La mission invite instamment le Gouvernement et les donateurs à faire de la promotion de la femme une priorité transsectorielle et à promouvoir activement les dispositions relatives aux droits des femmes, qui sont inscrites dans la Constitution afghane.

Coordination et acheminement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement

41. La mission estime que, dans la mesure du possible, l'aide humanitaire et l'aide au développement devraient être acheminées par des acteurs compétents

et expérimentés. À cet égard, elle constate que la capacité des civils à coordonner l'aide humanitaire devra être renforcée en 2007. La mission constate aussi que, compte tenu de la conjoncture, l'aide devra être acheminée par ceux qui sont mieux placés pour le faire dans le cadre de leur mandat respectif. L'on devrait s'attacher tout particulièrement à étendre le développement aux provinces, à renforcer le système de responsabilisation et à réduire l'impunité aux niveaux des communautés, ainsi qu'à obtenir des résultats concrets et visibles. La communauté internationale et le Gouvernement afghan sont tout particulièrement encouragés à mettre en œuvre des programmes créateurs d'emploi, étant donné que la pénurie d'emplois favorise les recrutements au sein de l'insurrection. Afin de promouvoir la coordination dans ces domaines, il conviendrait d'améliorer encore le mécanisme de coordination du Conseil commun de coordination et de suivi et de l'axer davantage sur l'exécution.

42. Il y a lieu de renforcer et de rationaliser les mesures prises par le Gouvernement pour assurer la coordination, notamment entre les institutions nationales afghanes et tous les acteurs qui opèrent à l'échelon des provinces et des districts, avec l'aide de la MANUA et des équipes de pays des Nations Unies. Il conviendrait également de consolider les mécanismes locaux et de renforcer la coordination entre les autorités centrales afghanes, les acteurs internationaux du développement et les Équipes de reconstruction de province, de manière à ce que les programmes d'aide des équipes de reconstruction soient pris en main par le Gouvernement et mis en œuvre en fonction des priorités des communautés et de la Stratégie nationale de développement.

Lutte contre les stupéfiants

43. La mission exhorte le Gouvernement et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour renforcer et diversifier les moyens de subsistance légaux, afin que les populations rurales puissent abandonner la culture illégale du pavot à opium et poursuivre des buts économiques légitimes. La mission souligne l'importance du renforcement de la lutte contre le trafic illicite de drogues et de précurseurs en Afghanistan, dans les pays voisins et dans les pays situés le long des itinéraires de trafic, y compris d'une coopération accrue entre ces pays qui leur permette de multiplier les contrôles antistupéfiants et de réduire le flux de drogues.

Coopération régionale

44. La mission réaffirme que favoriser la confiance et la coopération entre l'Afghanistan et ses partenaires voisins et régionaux revêt une importance cruciale pour la paix, la sécurité et le développement dans la région. Elle salue les efforts que déploient les Gouvernements afghan et pakistanais pour lutter contre le terrorisme et renforcer la sécurité à leurs frontières. Elle les engage instamment à intensifier leur dialogue et leur collaboration face à la menace croissante qui pèse sur leur sécurité commune. Cette démarche continuera de faire appel à la volonté politique et à une coopération pratique soutenue à tous les niveaux. Elle attend avec intérêt de connaître la suite qui sera réservée au

projet des deux pays de tenir des jirgas en vue d'améliorer la sécurité et la stabilité.

Terrorisme et stabilité

45. La mission recommande que la liste dressée en application de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité continue d'être actualisée, selon que de besoin et sur la base des informations les plus à jour, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

MANUA

46. La mission réaffirme le rôle central et impartial que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Elle appuie la progression de l'action de la MANUA en direction des provinces – démarche qui devrait permettre de renforcer la coordination de l'aide entre le Gouvernement et les donateurs, aux niveaux provincial et local. Dans cette optique, la mission encourage le Secrétaire général à envisager des mesures aptes à promouvoir le rôle de coordination de la MANUA, à la fois dans la capitale et dans le reste du pays, et à formuler des recommandations à ce sujet dans son prochain rapport. La mission est consciente des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles la MANUA et les autres organismes des Nations Unies œuvrent en Afghanistan et invite les États Membres à fournir tout l'appui nécessaire afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter de son mandat dans une situation aussi périlleuse.

Annexe I

Mandat et composition de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan

1. Les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Afghanistan du 9 au 17 novembre 2006.

Mandat

- 2. Les objectifs de la mission sont les suivants :
 - Assurer la société afghane de l'attachement indéfectible de la communauté internationale au processus afghan, qui repose sur le Pacte pour l'Afghanistan et la résolution 1662 (2006) du Conseil de sécurité et qui se déroule sous direction afghane;
 - Témoigner de l'appui du Conseil de sécurité aux efforts déployés par le Gouvernement, le Parlement, les autorités locales, la société civile et d'autres parties afghanes en faveur de la sécurité, de la gouvernance et du développement;
 - Faire le bilan des progrès réalisés par l'Afghanistan dans les domaines susmentionnés, en accordant une attention particulière à la lutte contre les stupéfiants, à la réforme du secteur de la sécurité, y compris au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi qu'au démantèlement des groupes armés illégaux, à la défense des droits de l'homme, à la réforme du secteur public, à la réforme de la justice et aux questions relatives à l'état de droit; des progrès accomplis en matière de coopération régionale; et des progrès réalisés par l'Afghanistan et la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité;
 - Faire le point sur l'aide apportée par la communauté internationale, en particulier les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, notamment les bureaux provinciaux des Nations Unies et le Conseil commun de coordination et de suivi, et les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité, notamment sa coopération avec les Forces nationales de sécurité afghanes et la coalition de l'opération Liberté immuable.

Composition

Kenzo Oshima (Japon), chef de mission

Martín Garcia Moritán (Argentine)

Lars Faaborg-Andersen (Danemark)

Jean-Pierre Lacroix (France)

Adamantios Th. Vassilakis (Grèce)

Abdulla Al-Sulaiti (Qatar)

Vadim Smirnov (Fédération de Russie)

Peter Burian (Slovaquie)

Nicholas Williams (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Jackie Wolcott Sanders (États-Unis d'Amérique)

Annexe II

Programme de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan (11-16 novembre 2006)

Samedi 11 novembre

17 h 45-18 h 10	Exposé du Département de la sûreté et de la sécurité sur les questions de sécurité
19 h 45-21 h 30	Dîner avec les chefs des institutions des Nations Unies et les hauts responsables de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Dimanche 12 novembre

8 h 15-9 h 15	Réunion avec le chef de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme
10 heures-10 h 30	Réunion avec le Président Karzaï au Palais présidentiel
11 h 30-13 heures	Participation à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi (séance du matin) au Ministère des affaires étrangères
13 h 15-14 h 10	Déjeuner avec les membres du Conseil commun de coordination et de suivi au Ministère des affaires étrangères
14 h 15-14 h 45	Réunion avec le Ministre des affaires étrangères, Ragin Dâdfar Spantâ, au Ministère des affaires étrangères
14 h 50-15 h 50	Conférence de presse commune avec le Ministre des affaires étrangères, au Ministère des affaires étrangères
16 heures-16 h 55	Réunion avec le Premier Vice-Président et des membres du Gouvernement sur le développement et les finances, au Sedarat, Bureau du Premier Vice-Président
17 heures-17 h 30	Réunion avec le deuxième Vice-Président au Sedarat
17 h 45-18 h 30	Réunion d'information avec le commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), le général Richards, et le Haut Représentant civil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Dan Everts, au quartier général de la FIAS
20 heures-21 h 30	Dîner en l'honneur des membres du Conseil de sécurité, offert par le général Richards, au quartier général de la FIAS

Lundi 13 novembre

8 heures-9 heures	Réunion avec l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, dans la salle de conférence du complexe du PNUD
9 heures-10 heures	Réunion de l'équipe de pays des Nations Unies, dans la salle de conférence du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), située dans le complexe du PNUD

10 h 30-11 h 15	Réunion avec le Vice-Président de la Meshrano Jirga, Sayed Hamed Gailani, au Parlement	
13 h 45-14 h 30	Réunion avec le Procureur général, Abdul Jabar Sabet, à l'Hôtel Serena	
14 h 45-16 heures	Réunion avec des membres du Gouvernement sur les questions de sécurité, au Palais présidentiel, Bureau du Conseiller national pour les questions de sécurité	
16 h 30-18 heures	Réunion avec des représentants du Conseil de coordination des secours à l'Afghanistan, dans la salle de conférence du Bureau de la communication et de l'information	
19 heures-21 heures	Réception en l'honneur des membres du Conseil de sécurité, offerte par le Ministre des affaires étrangères Spantâ	
Mardi 14 novembre		
8 h 30-8 h 50	Rencontre informelle avec l'équipe régionale des Nations Unies et déplacement au quartier général de la FIAS, à l'aéroport de Kandahar	
9 heures-9 h 30	Exposé du commandement régional Sud à l'intention des membres du Conseil de sécurité et de la presse, à l'aéroport de Kandahar	
9 h 45-10 h 35	Vol de Kandahar à destination du complexe de l'Équipe de reconstruction de province, à Qalat dans la province de Zaboul	
10 h 40-11 h 20	Visite, par les membres du Conseil de sécurité, du complexe de l'Équipe de reconstruction de province à Qalat et du Centre de formation de la Police auxiliaire nationale d'Afghanistan, y compris des installations de formation en informatique et de formation médicale	
11 h 20-12 h 20	Réunion avec le Gouverneur de la province de Zaboul et les notables de la province, à la maison des hôtes du Gouverneur	
13 heures-13 h 40	Vol de Qalat (Complexe de l'Équipe de reconstruction de province) à destination de Kandahar (Aéroport)	
17 h 15-19 heures	Réunion avec le personnel de la MANUA, au bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	
19 h 30-21 h 30	Réception en l'honneur des membres du Conseil de sécurité, offerte par l'Ambassadeur du Japon en Afghanistan, à l'Hôtel Serena	
Mercredi 15 novembre		
8 heures-9 heures	Réunion avec la Wolesi Jirga et le professeur Burhanudin Rabani, Président de la Commission législative, au Parlement	
10 heures-11 heures	Vol à destination de Mazar-e Charif	

06-63139 **19**

11 h 30-12 h 30	Réunion avec la société civile, au Bureau de la MANUA
12 h 45-13 h 45	Déjeuner de travail offert par le Gouverneur Mohammad Atta, au bureau du Gouverneur
15 h 30-16 h 30	Vol à destination de Kaboul
17 h 15-18 h 15	Conférence de presse dans la salle de conférence du Bureau de la communication et de l'information
18 h 30-19 h 45	Réunion avec les ambassadeurs, au Palace 7
20 heures-21 h 30	Dîner informel, au Palace 7

Jeudi 16 novembre

15 heures-17 heures Réunion avec le Ministre des affaires étrangères, à Islamabad